

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du lundi, 12 janvier 2026 à 19 h 00 du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe à la salle de la Fadoq de l'Hôtel de ville située au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025.
4. Lecture de la correspondance
5. Présentation et adoption des comptes
6. Dépenses et engagements de crédit
 - 6.1 Acquisition d'une zamboni usagée au coût de 5 000\$ avant taxes auprès de Synergylace Canada.
7. Administration – Direction générale
 - 7.1 Adoption du budget révisé 2026 de l'Office municipale de l'Habitation de la Vallée de l'Énergie.
 - 7.2 Autorisation de l'affectation d'un montant de 6 000 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté pour l'année 2025.
8. Greffe et réglementation
 - 8.1 Adoption du *Règlement numéro 2025-347 abrogeant le Règlement numéro 2025-346 relatif à l'occupation du domaine public.*
9. Loisirs et culture
 - 9.1 Nomination d'une élue responsable des dossiers familles, personnes âgées et personnes handicapées.
 - 9.2 Demande du centre des Loisirs pour le prêt à titre gracieux pour divers sites municipaux pour le tournoi d'hockey bottines 2026.
 - 9.3 Nomination d'un élu au comité de la Société d'histoire de Saint-Adelphe.
10. Ressources humaines
 - 10.1 Aucun point
11. Transport, hygiène du milieu et travaux publics
 - 11.1 Aucun point
12. Urbanisme et développement du territoire
 - 12.1 Aucun point
13. Gestion des eaux
 - 13.1 Aucun point
14. Autres sujets
 - 14.1 Demande de prêt à titre gracieux du centre multifonctionnel et de la grande salle pour une classique hivernale le 17 janvier 2026.
 - 14.2 Demande de prêt à titre gracieux de la salle communautaire par Anne-Marie Charest pour des cours de yoga.
 - 14.3 Demande de prêt à titre gracieux du centre multifonctionnel à la ligue de hockey bottines masculine les jeudis soir de 19 h 00 à 20 h 30.
 - 14.4 Félicitations à la ferme Pierlie pour le prix Qualité du lait en Maurice.
 - 14.5 Hommage et reconnaissance à madame Thérèse Lafontaine-Cossette.

14.6 Demande du Centre de services scolaires de l'Énergie pour la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue Industrielle pour un marathon vendredi, le 12 juin 2026.

14.7 Don à la Fondation SSS de l'Énergie (Hôpital de Shawinigan).

15. Varia

15.1

16. Période de questions

17. Levée de l'assemblée

Julie Francoeur, directrice générale

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 12 janvier 2026 à 19 h 00
du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe à la salle de la Fadoq de l'Hôtel
de ville située au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe

Sont présents : Mme Carole Neill Mairesse
Mme Laurie Fraser Conseillère municipale
M. Luc Bussières Conseiller municipal
Mme Nathalie Poirier Conseillère municipale
M. Roman Pokorski Conseiller municipal
Mme Nicole Lemay Conseillère municipale
M. Jonathan St-Arnaud Conseiller municipal

Est présente également la directrice générale greffière-trésorière Me Julie Francoeur.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Madame la mairesse Carole Neill.

Onze (11) contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 19h.

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Lemay
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte.

Adoptée

2026-01-001

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Laurie Fraser
Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que
présenté.

Adoptée

2026-01-002

ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski
Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2025, soit adopté tel
que rédigé par la directrice générale, Julie Francoeur.

Adoptée

2026-01-003

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE ET DÉPÔT AUX ARCHIVES

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : En accord avec le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées et douze capsules pour soutenir les membres de votre conseil ;
- Energycycle : Taux de participation à la collecte du bac brun pour l'année 2025 ;
- MRC Mékinac : Affirmez votre engagement pour l'habitation à Mékinac ;
- Chambre de commerce de Mékinac : Invitation au programme Visées jeudi 18 décembre à 13 h 00.

Il est proposé monsieur le conseiller Jonathan St-Arnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE conseil municipal prenne acte de la correspondance reçue et en accepte
officiellement le dépôt;

Adoptée

PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

FACTURES - DÉCEMBRE 2025	
Entreprise	Montant
ADN communication : alertes municipales	41.34 \$
Alimentation BG: essence, antigel, vin (commandite fadoq)	950.36 \$
Batterie Mauricie: Piles	94.74 \$
Bon d'achat (St-Adelphe en lumières)	50.00 \$
Capitale propane: location bonbonne et propane	256.29 \$
Cité Propre: collecte de déchets du 06 novembre 2025	2 968.40 \$
Coop: chlore liquide et gants de travail	689.80 \$
Combeq: cotisation combeq adhésion 1er membre	436.91 \$
DEL multi-construction: versement no 2 (final) contrat déneigement hivernal	1 940.20 \$
DEL multi-construction: déneigement des BF le 12 décembre 2025	275.94 \$
DH électronique: achat et installation caméra centre multi	397.79 \$
Distributeur Choisy: papier à mains, papier hygiénique, sacs déchets	153.76 \$
Eurofins environex: Échantillonnage eau potable + eaux usées	693.02 \$
Ferme Gilles Magny inc.: suçons offerts à la parade de Noël	300.00 \$
Fournitures Denis: caisse papier 8.5x11 - 11x17, ruban expédition, clé usb, colle, etc	404.60 \$
Frentte Pauline: Aide direction du 1er décembre au 18 décembre	2 415.00 \$
GRH services conseil: projets MSTA-004 et MSTA-005 réception définitive	845.06 \$
Harnois énegies : Huile garage caserne	1 053.10 \$
Idées Fil...: Centrale d'alarme 08/08/2025 au 07/08/2026	172.46 \$
Lafrance Trudel: prises, disjoncteurs, plaquettes, etc.	342.40 \$
Librairie Poirier: achat livres bibliothèque	694.98 \$
MGEF: versement 2 de 5 déneigement hivernal (daté 1 ^{er} janvier 2026)	47 139.75 \$
MGEF: excavatrice barrage castors, rétrocaveuse	566.26 \$
Mongrain Lyna: remboursement bonbons Halloween donné par pompiers caserne	179.92 \$
Pierre Naud: clou et produit débouchant	28.47 \$
Stantec: appel d'offres et autorisation ministérielle + ponceaux S-Est plans et devis	7 191.68 \$
Synerglaçe Canada: Aides à patins (3) projet FRR	1 092.26 \$
Val-Mauricie électrique : luminaires de rues x 8	4 839.10 \$
Xylem: contrat d'entretien annuel eaux usées	1 272.43 \$
Remboursements taxes programmes municipaux résolution 2025-12-255	8 554.25 \$
SOUS-TOTAL	86 040.27 \$
Frais fixes salaires élus employés	37 343.42 \$
Les Entreprises André Baker (entretien novembre et décembre 2025)	7 417.05 \$
Hydro	2 776.15 \$
Telus	808.60 \$
Visa	1 371.59 \$
Purolator	16.02 \$
TOTAL	128 356.05 \$

Il est proposé madame la conseillère Nathalie Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la directrice générale soit autorisée à payer les comptes approuvés.

Adoptée

DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

Je soussignée, Julie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes du mois de décembre 2025 au montant de **128 365.05 \$** ci-dessus approuvés.

Acquisition d'une zamboni usagée au coût de 5 000\$ avant taxes auprès de Synerglaçe Canada

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a reçu une offre de Synerglaçe Canada pour l'achat d'une zamboni usagée au coût de 5 000 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que la zamboni appartenant actuellement à la municipalité, bien que fonctionnelle, est très âgée;

CONSIDÉRANT que Synerglaice Canada a permis à notre chef journalier d'en faire l'essai sur la glace municipale avant l'acquisition.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : madame la conseillère Laurie Fraser
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents
Et Résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Adelphe autorise l'achat d'une zamboni usagée auprès de Synerglaice Canada, au coût de 5 000\$ avant taxes;

QUE la zamboni actuellement propriété de la municipalité soit mise en vente ultérieurement, selon les modalités jugées appropriées par l'administration.

Adoptée

ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE

2026-01-006

Adoption du budget révisé 2026 de l'Office d'habitation de la Vallée de l'Énergie

CONSIDÉRANT que l'Office d'habitation de la Vallée a déposé son *Rapport d'approbation – Budgets 2026* préparé par la Société d'habitation du Québec, lequel présente le sommaire du budget d'ensemble immobilier ainsi que les revenus et dépenses prévus pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT que ce rapport détaille notamment les budgets relatifs à l'administration, à l'entretien, à l'exploitation, aux services à la clientèle ainsi qu'aux ajustements budgétaires requis pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT que la participation financière de la municipalité est requise conformément aux dispositions applicables aux offices d'habitation et aux ententes en vigueur;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires 2026 et juge celles-ci conformes aux obligations et aux capacités financières de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : monsieur le conseiller Luc Bussièrès
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents
Et Résolu :

QUE le Conseil municipal approuve le budget 2026 de l'Office d'habitation de la Vallée, tel que présenté dans le *Rapport d'approbation – Budgets 2026* de la Société d'habitation du Québec;

QUE le Conseil municipal s'engage à assumer sa quote-part financière au montant de 6 658\$, le cas échéant, conformément aux dispositions prévues par la loi et aux ententes applicables;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Office d'habitation de la Vallée ainsi qu'à la Société d'habitation du Québec pour valoir confirmation officielle.

Adoptée

2026-01-007

Autorisation de l'affectation d'un montant de 6 000 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté pour l'année 2025

CONSIDÉRANT que les élections municipales ont lieu tous les 4 ans;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de répartir les dépenses liées à ces élections sur l'ensemble du cycle électoral;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'*Annexe 4-N du Manuel de la présentation de l'information financière municipale*, tous les montants nécessaires doivent être mis en réserve afin de financer une partie de l'exercice électoral;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Lemay

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise l'affectation d'un montant de 6 000 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté pour les élections municipales pour l'année 2025.

Adoptée

GREFFE ET REGLEMENTATION

2026-01-008

Adoption du Règlement numéro 2025-347 abrogeant le Règlement numéro 2025-346 relatif à l'occupation du domaine public

* Avec dispense de lecture

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE
MRC DE MÉKINAC**

RÈGLEMENT 2025-347

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-347

**ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-346
RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

CONSIDÉRANT les articles 14.16.1 et suivants du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2025-346 relatif à l'occupation du domaine public*, adopté le 2 septembre 2025, lequel encadre l'utilisation des emprises municipales par des promoteurs de projets industriels et énergétiques;

CONSIDÉRANT que ce règlement, en créant des droits objectifs, limite la capacité du conseil municipal d'exercer sa pleine discrétion comme propriétaire du domaine public;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Mékinac vise notamment la préservation des paysages, des milieux naturels et des zones agroforestières;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge essentiel de protéger l'intérêt public, l'intégrité du territoire et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite dorénavant procéder au cas par cas selon une évaluation spécifique pour chaque demande d'utilisation du domaine public;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame la conseillère Laurie Fraser lors de la séance du 8 décembre 2025 et qu'un projet dudit règlement y a été déposé en séance tenante;

CONSIDÉRANT qu'une copie dudit règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que chacun des membres du conseil déclare avoir lu ce règlement et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de madame la conseillère Laurie Fraser résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 — ABROGATION

Le Règlement numéro 2025-346, intitulé « Règlement relatif à l'occupation du domaine public », est abrogé en totalité.

ARTICLE 2 — ABSENCE D'EFFET TRANSITOIRE

Toute demande d'autorisation déposée en vertu du Règlement numéro 2025-346 et non encore approuvée au moment de l'entrée en vigueur du présent Règlement numéro 2025-347 est réputée non recevable et devra être réévaluée selon le mécanisme intérimaire établi par résolution du conseil municipal.

ARTICLE 3 — DISPOSITIONS INTÉRIMAIRES

Jusqu'à l'adoption d'un nouveau cadre réglementaire :

- a) Aucune occupation du domaine public n'est permise sans une résolution spécifique du conseil municipal;
- b) Toute autorisation accordée le sera strictement au cas par cas, selon les critères déterminés par résolution;
- c) Aucune occupation ne peut créer un droit acquis ou être interprétée comme conférant un droit réel, une servitude ou un droit d'usage sans une décision explicite du conseil municipal;
- d) Le conseil peut exiger une entente contractuelle particulière pour toute occupation autorisée.

ARTICLE 4 — ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée

LOISIRS ET CULTURE

2026-01-009

Nomination d'une élue responsable des dossiers familles, personnes âgées et personnes handicapées

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a pour mission d'assurer la qualité de vie et de favoriser la participation sociale de leur population, incluant les groupes ayant des besoins spécifiques ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe doit prendre en compte l'impact de ses décisions sur la vie des familles, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que les pouvoirs de la Municipalité de Saint-Adelphe lui permettent de jouer un rôle actif à l'égard des enjeux et des besoins des familles, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap de son territoire.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : monsieur le conseiller Roman Pokorski,
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents
Et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Adelphe nomme madame Laurie Fraser comme responsable des dossiers familles, personnes âgées et personnes handicapées ;

QUE celle-ci aura le mandat de représenter les intérêts des familles, personnes âgées et des personnes handicapées auprès du conseil municipal et de la communauté.

Adoptée

2026-01-010

Demande du centre des Loisirs pour le prêt à titre gracieux pour divers locaux municipaux pour le tournoi d'hockey bottines 2026

CONSIDÉRANT que le comité du tournoi de hockey bottines de Saint-Adelphe relancera l'événement qui se déroulera du 13 au 15 février 2026 prochain.

CONSIDÉRANT que le comité aurait besoin de locaux tels que la salle communautaire, le local à patins, un emplacement dans le garage municipal, le local de la maison des jeunes à compter du 12 février en fin de journée;

CONSIDÉRANT que le comité aurait besoin des services de l'employé municipal chef des travaux publics pour passer la zamboni sur la glace;

CONSIDÉRANT que le comité du tournoi de hockey bottines s'occupera de l'entretien ménager des locaux utilisés pour le tournoi.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : monsieur le conseiller Luc Bussières,
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents
Et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Adelphe prêtera à titre gracieux les locaux demandés pour l'événement du tournoi de hockey bottines soit la salle communautaire, le local à patins, un emplacement dans le garage municipal, le local de la maison des jeunes et la salle de la FADOQ;

QUE le comité du tournoi de hockey bottines prendra entente avec la FADOQ pour utiliser leur local;

QUE la municipalité de Saint-Adelphe prêtera à titre gracieux la zamboni pendant la fin de semaine et que le chef des travaux publics se chargera de la passer.

QU' à des fins de sécurité, la municipalité exige au comité de hockey bottines d'avoir un responsable des sites utilisés durant les trois jours et ce à toute heure.

QUE ce responsable s'assure que tout soit sécuritaire durant l'événement autant pour les joueurs que pour les spectateurs.

QU' un responsable du centre des Loisirs signe les contrats de location pour la salle communautaire et le centre multifonctionnel.

Adoptée

2026-01-011

Nomination d'un élu responsable de la Société d'histoire de Saint-Adelphe

CONSIDÉRANT que la Société d'Histoire de Saint-Adelphe a été fondée en 1978 et cumule plus de 47 années d'implication continue dans la préservation, la mise en valeur et la diffusion du patrimoine historique, culturel et communautaire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Société d'Histoire a constitué, au fil des ans, une importante collection d'archives comprenant notamment des photographies, vidéos, artefacts, documents et objets à caractère historique ;

CONSIDÉRANT que la Société d'Histoire a contribué de façon significative à la production de nombreux ouvrages, albums-souvenirs, répertoires, études historiques et activités commémoratives marquantes pour la communauté de Saint-Adelphe ;

CONSIDÉRANT que la Société d'Histoire a été un acteur clé dans l'organisation et la réalisation de plusieurs manifestations culturelles, religieuses et patrimoniales, ainsi que dans la mise en valeur de sites, monuments, toponymes et bâtiments d'intérêt historique ;

CONSIDÉRANT que la Société d'Histoire souhaite désigner une personne-ressource afin d'agir comme représentante officielle auprès du Conseil municipal, facilitant ainsi les communications, la collaboration et le suivi des dossiers d'intérêt commun ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : madame la conseillère Nicole Lemay,
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents
Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Adelphe reconnaisse officiellement la Société d'Histoire (ou Comité des Amis de l'Histoire) de Saint-Adelphe à titre d'organisme partenaire œuvrant à la valorisation du patrimoine local;

QUE le Conseil municipal accepte la désignation de monsieur Roman Pokorski à titre de personne-ressource représentant la Société d'Histoire auprès de la municipalité, laquelle agira comme interlocuteur privilégié pour les dossiers patrimoniaux, historiques et culturels;

QUE cette personne-ressource soit invitée, au besoin, à collaborer avec l'administration municipale et les élus dans un esprit de concertation, de respect et de mise en valeur du patrimoine collectif;

QUE la présente résolution soit transmise à la Société d'Histoire de Saint-Adelphe pour donner suite à leur demande.

Adoptée

RESSOURCES HUMAINES

Aucun point

TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

Aucun point

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aucun point

GESTION DES EAUX

Aucun point

AUTRES SUJETS

2026-01-012

Demande de prêt à titre gracieux du centre multifonctionnel et de la grande salle pour une classique hivernal le 17 janvier 2026

CONSIDÉRANT qu'une classique hivernale a encore lieu cette année à Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT que pour l'événement qui se déroulera samedi le 17 janvier prochain, le comité de la classique aura besoin de la grande salle municipale ainsi que du centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT que la classique hivernale attire non seulement les hockeyeurs mais leurs familles aussi;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : monsieur le conseiller Jonathan St-Arnaud,
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents
Et résolu :

QUE la municipalité permette au comité bénévole de la classique hivernale d'utiliser la salle communautaire ainsi que le centre multifonctionnel samedi le 17 janvier 2026 à titre gracieux et suite à la signature des contrats de location par le responsable de l'événement.

QUE le chef journalier sera à certains moments présent durant l'événement pour le passage de la zamboni.

Adoptée

2026-01-013

Demande de prêt à titre gracieux de la salle communautaire par Anne-Marie Charest pour des cours de yoga

CONSIDÉRANT que madame Anne-Marie Charest a soumis une demande auprès de la Municipalité de Saint-Adelphe afin d'obtenir le prêt de la salle communautaire pour la tenue de cours de yoga ;

CONSIDÉRANT que ces cours se dérouleront les lundis, du 23 mars au 8 juin 2026, de 17 h 30 à 18 h 45 ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : madame la conseillère Nathalie Poirier,
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents
Et résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise, à titre gracieux, le prêt de la salle communautaire à madame Anne-Marie Charest pour la tenue de cours de yoga ;

QUE ce prêt est accordé les lundis, du 23 mars au 8 juin 2026, de 17 h 30 à 18 h 45 ;

QUE madame Anne-Marie Charest s'engage à respecter les règles d'utilisation de la salle communautaire en vigueur et à signer un contrat avec la municipalité.

Adoptée

2026-01-014

Demande de prêt à titre gracieux du centre multifonctionnel pour une ligue de hockey bottines masculine les jeudis soir de 19h00 à 20h30

CONSIDÉRANT qu'une ligue masculine de hockey bottines a fait la demande pour utiliser le centre multifonctionnel les jeudis soir de 19h00 à 20h30 et ce à titre gracieux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Laurie Fraser

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Adelphe autorise une ligue de hockey bottines masculine à utiliser à titre gracieux le centre multifonctionnel les jeudis soir de 19h00 à 20h30.

Adoptée

2026-01-015

Félicitations à la Ferme Pierlie – Prix Qualité du lait en Mauricie

CONSIDÉRANT que la Ferme Pierlie, entreprise agricole située sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adelphe, s'est vu décerner le titre de Champion régional – Prix Qualité du lait en Mauricie par la coopérative Agropur ;

CONSIDÉRANT que ce prix est attribué à la suite d'une analyse rigoureuse de la qualité du lait sur une période de douze (12) mois, complétée par une visite d'inspection des installations de traite ;

CONSIDÉRANT que la Ferme Pierlie, propriété de Mme Julie Michel et M. Pierre Guévin, remporte cette distinction pour une dixième fois, témoignant d'une constance remarquable, d'une gestion exemplaire et d'un haut niveau de professionnalisme ;

CONSIDÉRANT que cette reconnaissance prend une signification particulière en 2025, désignée Année internationale des coopératives, soulignant l'importance du modèle coopératif et de l'engagement des producteurs membres ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Lemay

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Et résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe adresse ses plus sincères félicitations à madame Julie Michel et à monsieur Pierre Guévin, propriétaires de la Ferme Pierlie, pour l'obtention du titre de Champion régional – Prix Qualité du lait en Mauricie ;

QUE le conseil municipal souligne la qualité exceptionnelle de leur travail, leur rigueur professionnelle et leur engagement envers l'excellence, qui font honneur à la communauté de Saint-Adelphe ;

Adoptée

2026-01-016

Hommage et reconnaissance à madame Thérèse Lafontaine-Cossette

CONSIDÉRANT que madame Thérèse Lafontaine-Cossette est décédée le 8 décembre 2025 à l'âge de 89 ans, laissant derrière elle un héritage humain, culturel et patrimonial d'une valeur inestimable pour la municipalité de Saint-Adelphe ;

CONSIDÉRANT que madame Lafontaine-Cossette a consacré plus de 45 années de sa vie à l'engagement communautaire, à la recherche historique et à la généalogie, contribuant de façon exceptionnelle à la connaissance et à la mise en valeur des origines et du patrimoine de Saint-Adelphe;

- CONSIDÉRANT qu'elle fut membre fondatrice de la Société d'Histoire de Saint-Adelphe en 1978 et qu'elle a participé activement à la rédaction de l'ouvrage *Vie municipale à Saint-Adelphe 1891-1991*, publié à l'occasion du Centenaire municipal ;
- CONSIDÉRANT qu'elle a contribué à la création des armoiries et de la devise de la municipalité, lesquelles symbolisent encore aujourd'hui l'identité et la fierté collective de Saint-Adelphe ;
- CONSIDÉRANT que ses recherches généalogiques, notamment la publication *En remontant la rivière: les Lariou-Lafontaine*, lui ont valu le prestigieux prix Percy-Foy de la Société canadienne-française de généalogie ;
- CONSIDÉRANT que madame Lafontaine-Cossette a également laissé une empreinte durable par la réalisation de capsules historiques, de répertoires paroissiaux, de panneaux d'interprétation, par sa contribution aux festivités majeures de la municipalité et par son engagement social, notamment à titre de présidente de l'AFEAS locale ;
- CONSIDÉRANT que son dévouement, sa générosité, sa rigueur et sa passion ont fait d'elle une source d'inspiration pour l'ensemble des bénévoles et des citoyens de Saint-Adelphe ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan St-Arnaud
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents
Et résolu :

- QUE le Conseil municipal de Saint-Adelphe rende hommage à madame Thérèse Lafontaine-Cossette pour l'ensemble de son œuvre, de son engagement et de sa contribution exceptionnelle à la communauté;
- QUE le Conseil exprime officiellement ses remerciements et sa profonde reconnaissance à sa famille pour le legs patrimonial et humain qu'elle laisse à la population de Saint-Adelphe;
- QUE copie de la présente résolution soit transmise à la famille de madame Thérèse Lafontaine-Cossette et conservée aux archives municipales à titre de témoignage officiel de reconnaissance.

Adoptée

2026-01-017

Demande du Centre de services scolaires de l'Énergie pour la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue Industrielle pour un marathon vendredi, le 12 juin 2026

- CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaires de l'Énergie a fait la demande à la municipalité pour fermer temporairement un tronçon de la rue Industrielle entre de la Station et Baillargeon lors d'un marathon qui accueillera environ 600 élèves le 12 juin 2026;
- CONSIDÉRANT que le marathon aura lieu sur les heures de classes mais que les heures et la durée seront confirmées avant l'événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Laurie Fraser
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents
Et résolu :

- QUE la municipalité de Saint-Adelphe autorise la fermeture d'un tronçon de la rue Industrielle, entre la rue de la Station et Baillargeon le temps du marathon;
- QUE la municipalité mette sur le site demandé des barrières pour indiquer la fermeture du tronçon et annoncera la fermeture sur sa page Facebook ainsi que sur son site internet;
- QUE le responsable de l'événement informera la municipalité des heures exactes de la fermeture quelques jours avant la course;

QUE le Centre de services scolaires de l'Énergie doit avoir les assurances et permissions de la haute direction pour procéder à ce marathon;

Adoptée

2026-01-018

Don à la Fondation SSS de l'Énergie (Hôpital de Shawinigan)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe souhaite appuyer la mission de la Fondation SSS de l'Énergie (Hôpital de Shawinigan);

CONSIDÉRANT que cette fondation contribue à l'amélioration des soins et des services offerts à la population;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poirier
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents
Et résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise un don de 500 \$ à la Fondation SSS de l'Énergie (Hôpital de Shawinigan);

QUE ce don soit payé à même le poste budgétaire approprié.

Adoptée

VARIA

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉBUT : 19h19
FIN : 19h43

2026-01-019

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 19H43

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorki, que la séance soit levée.

Carole Neill, Mairesse

Julie Francoeur, Directrice générale
